

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2026-003

10 avril 2026

Service en charge du dossier : Commande publique

OBJET : MARCHÉ LOCATION DE DEUX VÉHICULES FRIGORIFIQUES TYPE UTILITAIRE 12 M3

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant le lancement du marché en procédure adaptée de location de deux véhicules frigorifiques type utilitaire 12 m3 pour la cuisine de proximité,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 07 avril 2026,

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à l'entreprise PETIT FORESTIER.

ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant. L'offre retenue est la suivante, selon le BPU :

Véhicule n°1 : IVECO : 1 458 € HT / mois (location, maintenance et assurance) pour 24 000 kms/an
0.0833 € HT / km supplémentaire et 0.0666 € HT / remise sur km non parcouru

Véhicule n°2 : IVECO : 1 458 € HT / mois (location, maintenance et assurance) pour 24 000 kms/an
0.0833 € HT / km supplémentaire et 0.0666 € HT / remise sur km non parcouru

Durée du marché : 1 an, à compter du 1er mai 2026, reconductible 3 fois

Véhicule d'attente (en attendant la livraison des véhicules neufs) : 1 093.50 € HT / mois

ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de la collectivité dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être exercé devant le tribunal administratif compétent, ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage



Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

